



Aider les établissements de soins dans leur évaluation des risques chimiques liés à l'exposition aux cytostatiques

Date : 13/06/2023

Evènement : Journée SOMETRAV / ANMETPH

Animateur : Dr Emilie MARCHETTI – Laura DESPLAT (Technicienne en Prévention des Risque Chimiques)



Service de Prévention et de Santé au Travail interentreprises et interprofessionnels



17 000 adhérents dans tous les secteurs d'activités



170 000 salariés pris en charge

4 MISSIONS PRINCIPALES



Action en entreprise



Surveillance
de l'état de santé



Conseil



Traçabilité et
veille sanitaire

Tutelle du Ministère du Travail (agrément tous les 5 ans)



Tutelle du Ministère du Travail

Agrément délivré tous les 5 ans

Projet de service 2018 2022



Axe 2.4 : action cyto
93,3% de mise en œuvre



MAC classés par le CIRC

ACD répondant au décret 2008-244 du 07/03/2008 (art. R4412-3) du code du travail

Augmentation de l'utilisation des chimiothérapies anticancéreuses, Augmentation du nombre de molécules mises sur le marché, Augmentation du nombre de personnes exposées dans le milieu de la santé.

Agrément spécifique du GIMS pour suivre les établissements de soins privés.

Avis de l'ANSES, Rapport d'expertise collective sur les Travaux exposant aux cytostatiques, Mars 2021

- Mettre à jour de l'arrêté fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogène, en y ajoutant les MAC pour humains et vétérinaires et les considérer comme équivalent à des cancéro 1A ou 1B selon CLP
- Protéger et sensibiliser les professionnels
- Améliorer les connaissances sur le risque cancérogène lié à l'expo aux MAC



Identifier les établissements concernés par l'exposition

86 établissements / 213 questionnés
(avec activité vétérinaire)

Accompagner les adhérents dans l'évaluation des conditions d'exposition

100%



Suivre l'application concrète et adaptée aux pratiques des établissements, des préconisations faites

24%

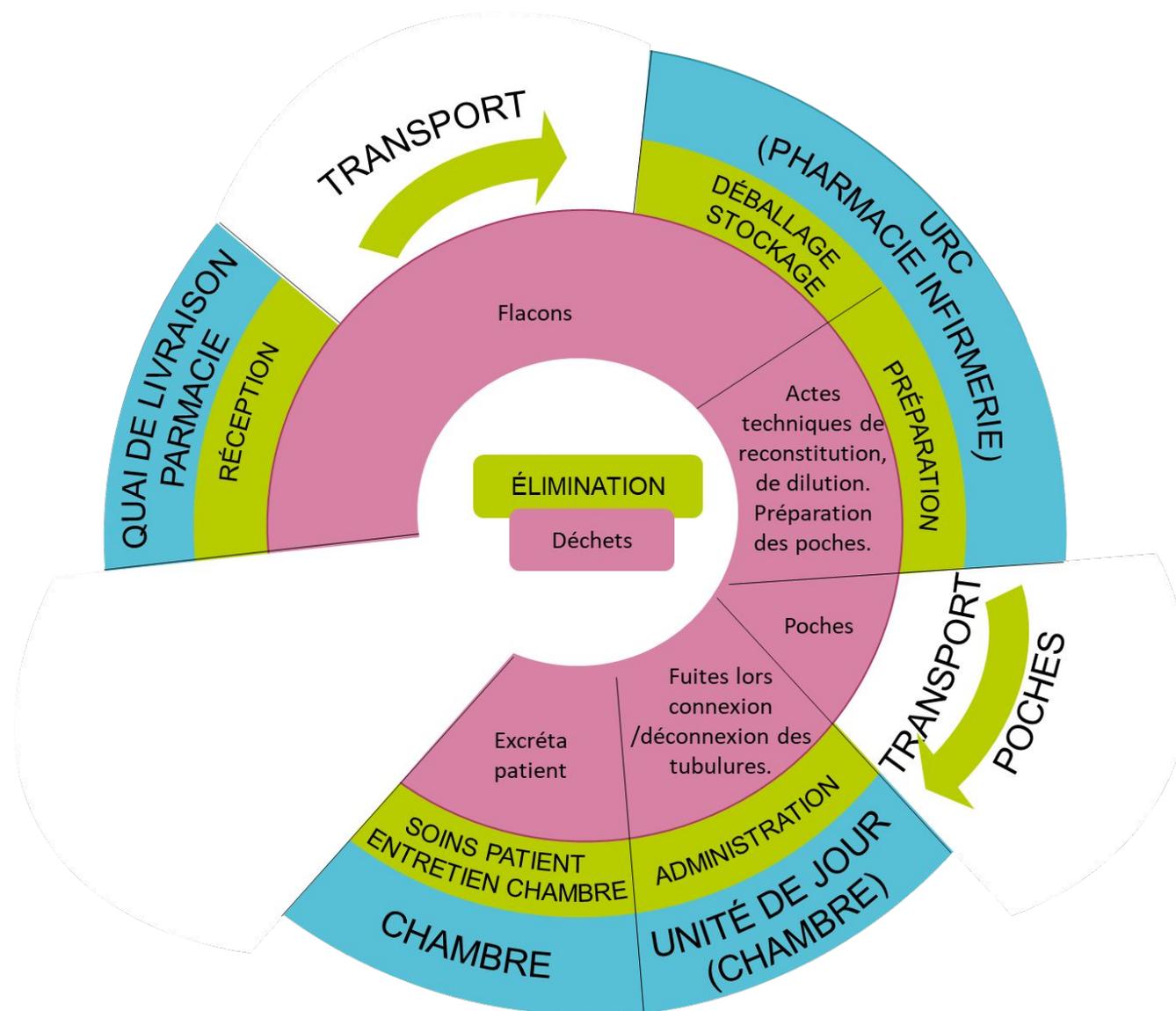
Adapter le suivi médical Individuel

Sensibiliser les salariés

18%



- Unité de travail
- Tâches
- Sources



Réception, transport, déballage et entreposage des MAC

Magasinier

Prépa en pharma

Pharmacien

IDE

Réception :

- Informé fournisseur pour identification du colis « ATTENTION, PRODUITS D'ONCOLOGIE A MANIPULER AVEC PRECAUTION »
- EPI : gants nitrile EN374-3 / ASTM D6978, à manchettes longues + blouse jetable à manches longues et poignets resserrés.
- Traiter les contenants endommagés comme déversement accidentel (speedbox) + isoler en carton DASRI incinération 1200°C + rapporter la non-conformité au transporteur.
- Informé le personnel des dangers et risques liés à la manipulation des MAC.



Flacons

Déchets





Réception, transport, déballage et entreposage des MAC

Prépa en pharma

Pharmacien

IDE

□ Déballage :

- Référencer de préférence flacon sécurisé.
- EPI : nitrile EN374-3 / ASTM D6978, à manchettes longues + blouse jetable à manches longues et poignets resserrés.
- Nettoyer les zones de déballage en fin de tâche.



Flacons

Déchets



■ Réception, transport, déballage et entreposage des MAC

Prépa en pharma

Pharmacien

IDE

Stockage :

■ Equiper de rétention les zones de stockage (tempéré et frigo)

■ Identifier et dédier les zones de stockage

■ Nettoyer la zone, les bacs, régulièrement avec eau + détergent.

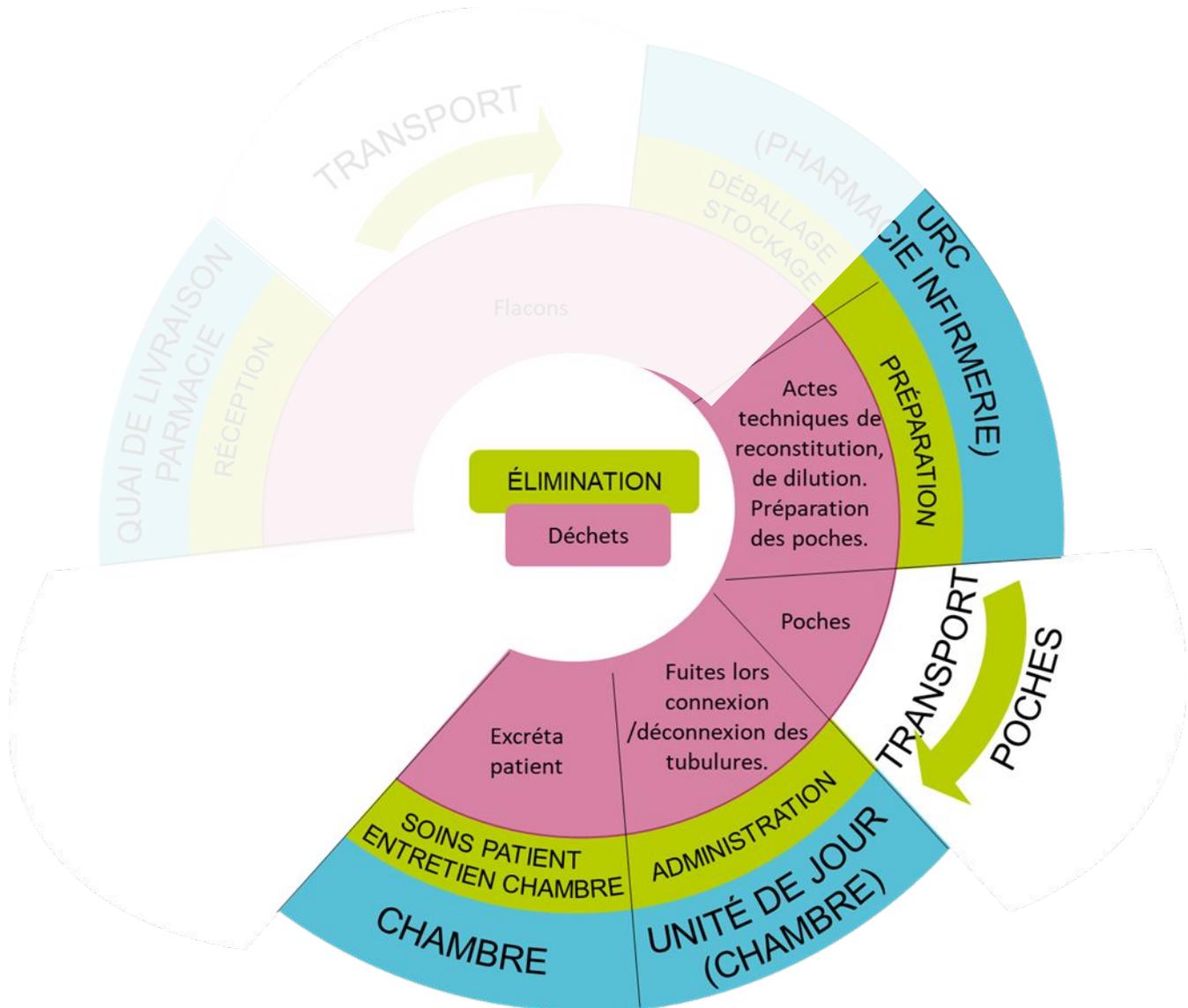


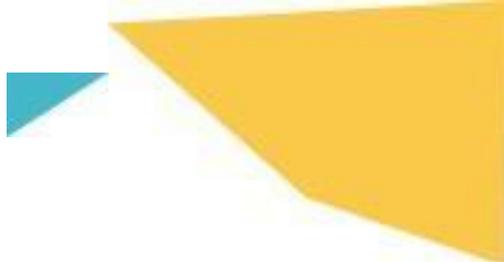
Flacons

Déchets



Prévention du risque





Préparation des MAC

Préparateur

IDE

Protection Collective

- URC / ZAC : salle blanche, sas, passe-plats,
- Isolateur
- Poste de sécurité cytotoxique
- Poste de sécurité microbiologique de type II



Protection Individuelle

- Préparateur : Combi intégrale jetable, double paire de gants latex ou nitrile EN374-3/ASTM D6978 à changer toutes les 20 mins, (masque FFP2)
- Auxiliaire de préparation : Combi intégrale, 1 paire de gants latex ou nitrile EN374-3/ASTM D6978, masque FFP2



Actes techniques de reconstitution, dilution / préparation des poches

Déchets



Préparation des MAC

Préparateur

AS

- Appliquer les bonnes pratiques de travail pour éviter la contamination microbienne.
- Techniques de dilution et de prélèvement : 1 dispositif par contenant de médicament, dispositifs de transfert avec filtre hydrophobe (spike).
- Les contenants pour l'administration de type : dispositifs à embout luer-lock avec accouplement adéquat, pas de contenant en verre.
- Purger des tubulures avec solvant en URC (protection IDE en administration).
- Nettoyer la surface externe des poches et tubulures (en évitant la contamination par les gants des surfaces nouvellement nettoyées), avant sortie de la ZAC.



Actes techniques de reconstitution, dilution / préparation des poches



Préparation des MAC

Préparateur

IDE

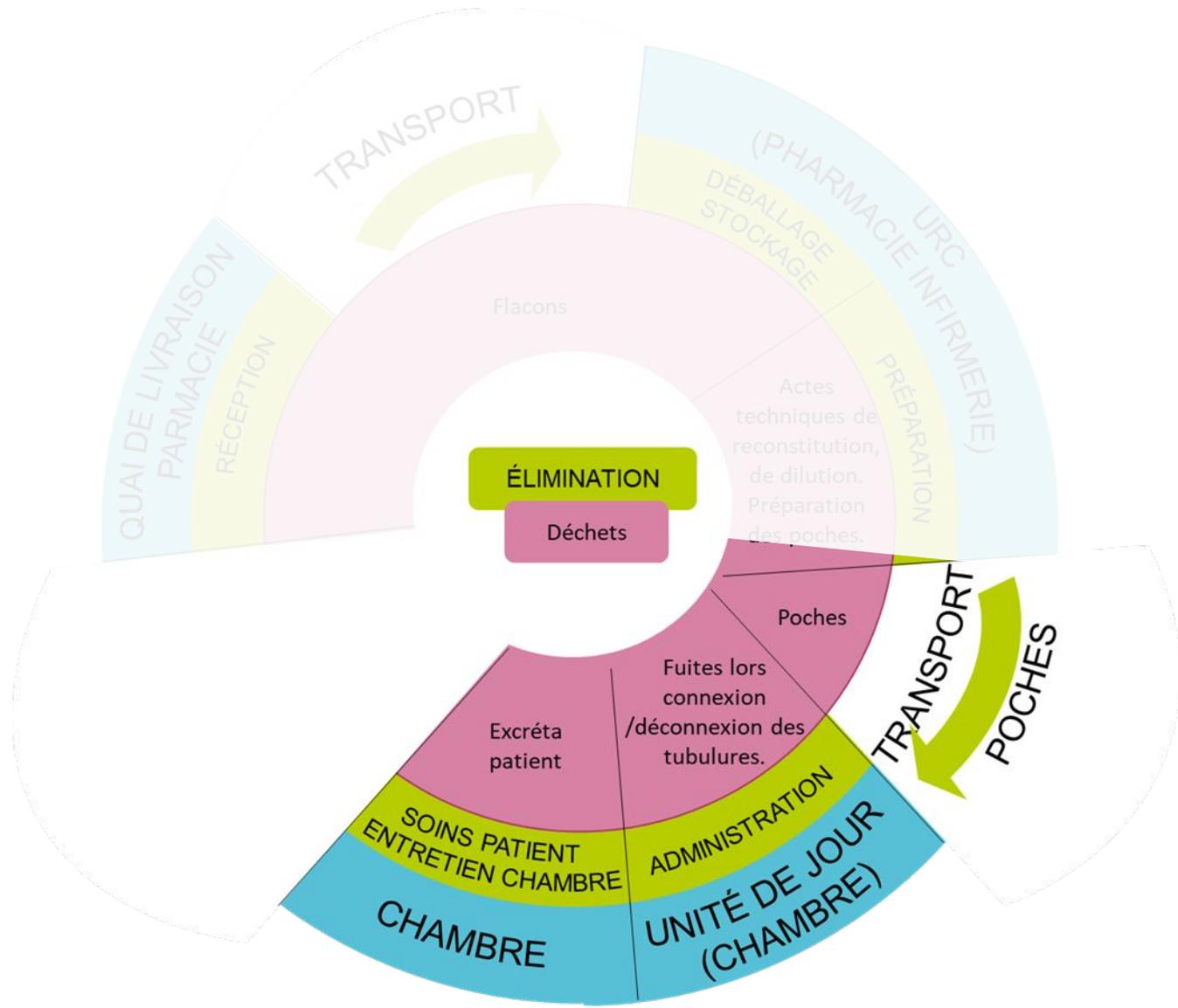
ASH

- Eliminer les médicaments générés à l'intérieur de l'enceinte dans Poubelle identifiée « déchets cytotoxiques » à l'intérieur de l'URC.
- Utiliser du matériel jetable pour le nettoyage de la zone (1 lavette / surface)
- Nettoyer TOUTES les surfaces périodiquement

Déchets



Prévention du risque



Transport après préparation

Coursier

IDE

- Placer la préparation dans un ziploc (sac étanche, souple, transparent, hermétique)

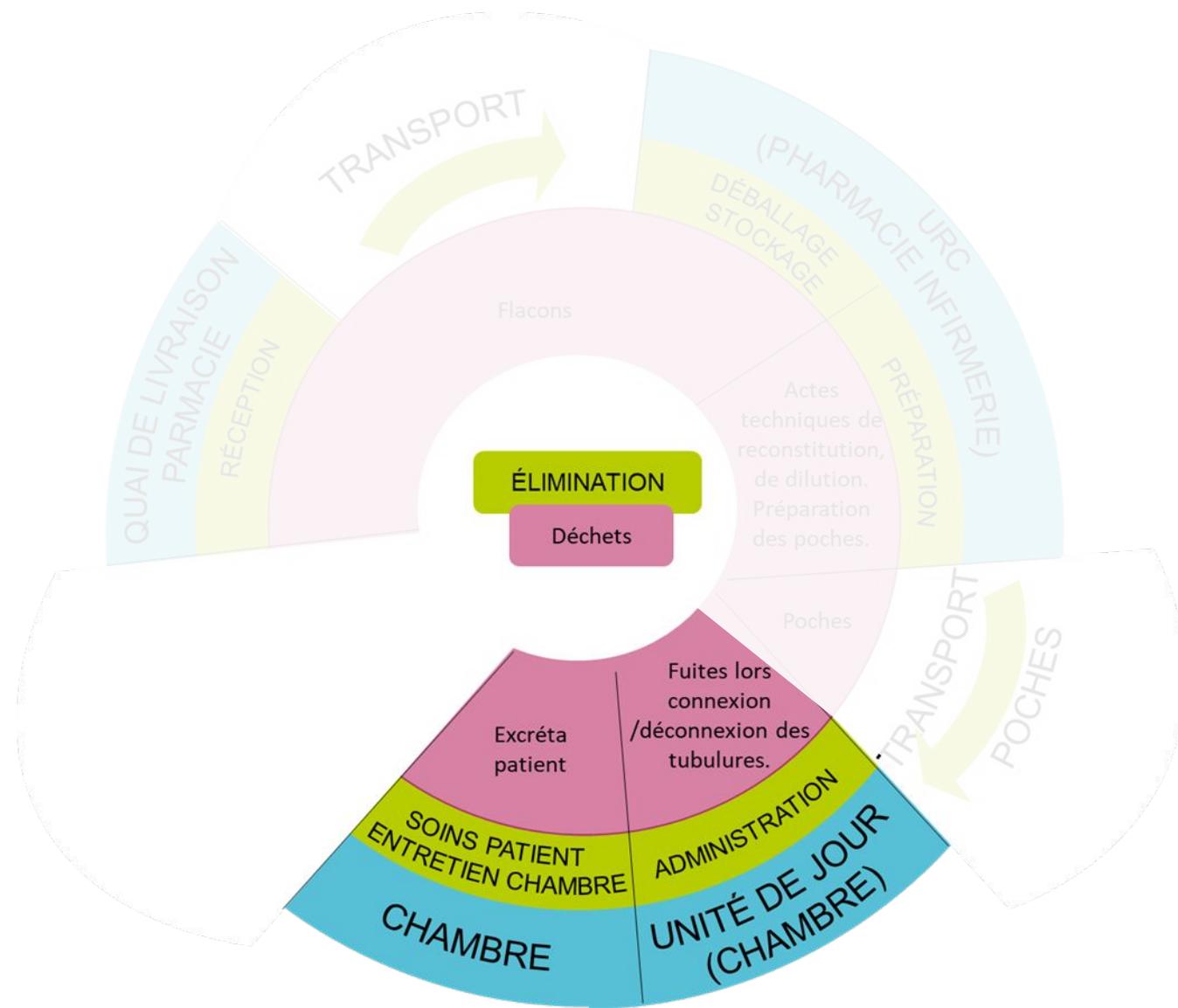
Sur contenant rigide, résistant au choc, étanche, en matériau facilement nettoyable et décontaminable en cas de fuite.

EPI : gants nitrile EN374-3/ASTM D6978 à manchettes longues

Poches



Prévention du risque



Administration

AS

IDE

- Utiliser des DMS type : système mono-bras ou multi-bras en Y, branchement par le biais d'un prolongateur sur valve anti-retour.
- Rincer tubulures en fin de pose.
- Nettoyer après chaque administration l'environnement du patient.
- EPI : tenue journalière + blouse anti-projection à usage unique, manches longues, resserrées aux poignets + masque chirurgical antiprojection + lunettes + gants à usage unique, en nitrile ou latex EN374-3 / ASTM D6978 avec manchettes longues recouvrant la surblouse.
- Retirer les EPI après chaque tâche exposante, les jeter puis effectuer une hygiène des mains.
- Gestion des déchets : DASRI 1200 en URC (chimio non administrée), DASRI (arbres-poches, gants) et DAOM si non souillé (autres EPI)



Fuites connexion / déconnexion des tubulures

Déchets



Administration per-os

IDE

- EPI : gants latex ou nitrile EN 374-3 / ASTM D6978
- Remettre le médicament au patient dans son emballage afin qu'il l'ouvre lui-même, s'il en est capable. S'assurer de sa prise. Hygiène des mains du patient.
- S'équiper d'une blouse et masque FFP2 si l'écrasement des comprimés ne peut être évité et utiliser la technique limitant la contamination :
 - En procédant le plus près possible du moment de l'administration au résident.
 - En travaillant dans un endroit peu passant afin d'éviter les courants d'air.
 - En plaçant une alèse jetable sur le plan de travail.
 - Utiliser un dispositif qui écrase les formes solides dans une petite pochette scellée.
 - Ce dispositif doit être réservé à ce patient afin d'éviter les dérives de pratique et la contamination par dispersion.
- Placer un contenant DASRI dans la chambre du patient (ou sur chariot d'administration) pour y jeter le sachet et les gants.

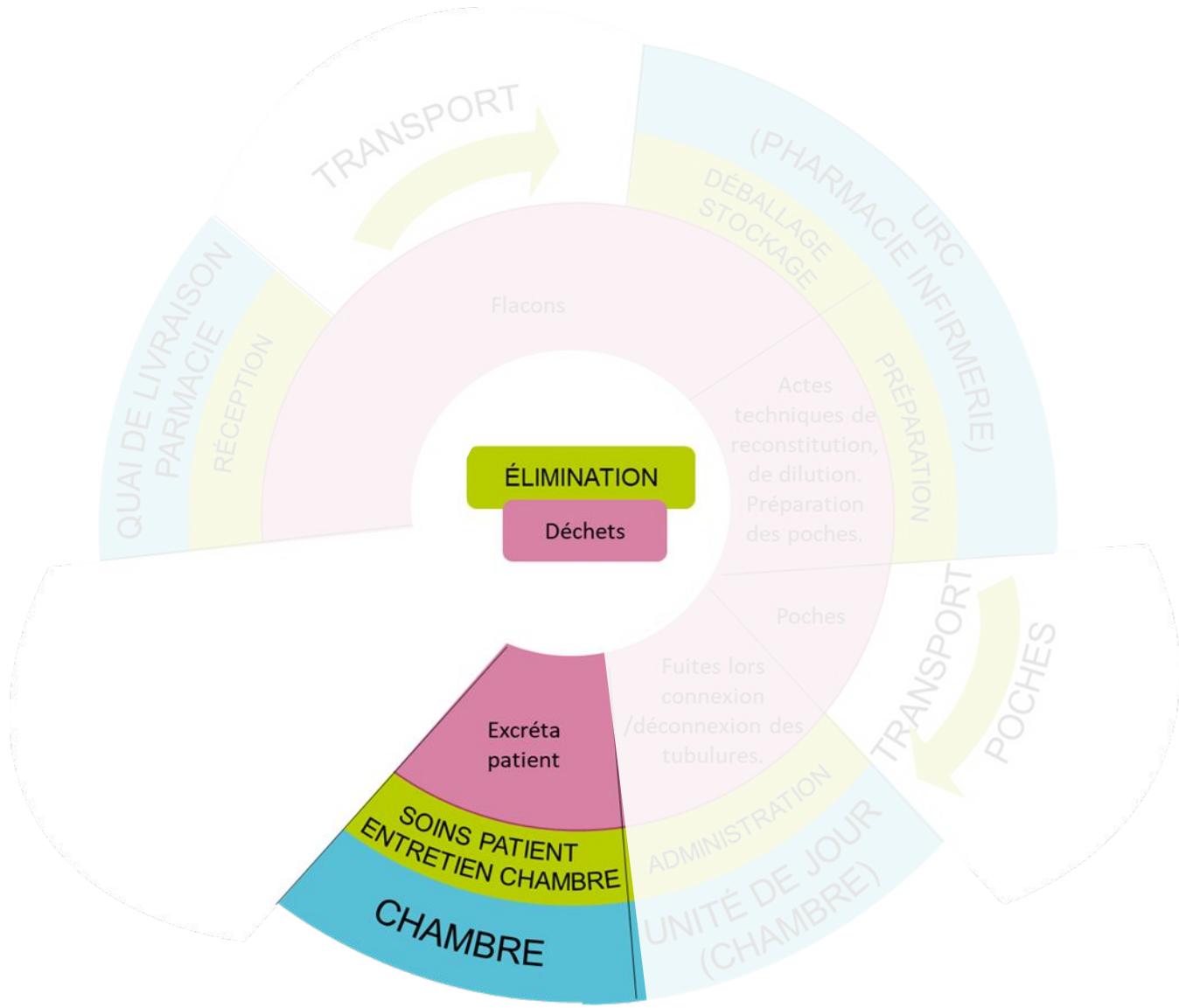


Médicament

Déchets



Prévention du risque



Manipulation des excreta

IDE

AS

ASH

- Utiliser un linge absorbant ou poudre absorbante.
- Utiliser bassins et pistolets jetables, sacs vomitoire, gobelets à crachats avec couvercle (haricot non adapté).
- Drainer à l'aide de système fermé les liquides biologiques (ascite, pleural : pleuryx).
- EPI : gants nitrile EN374-3/ASTM D6978 à manchettes longues + blouse à usage unique, à manches longues et resserrées aux poignets + lunettes + sur-chausses + masque FFP2.
- Eliminer en filière DASRI les excréta, les ustensiles et les EPI.



Excréta

Déchets



Soins au patient et entretien de la chambre

AS

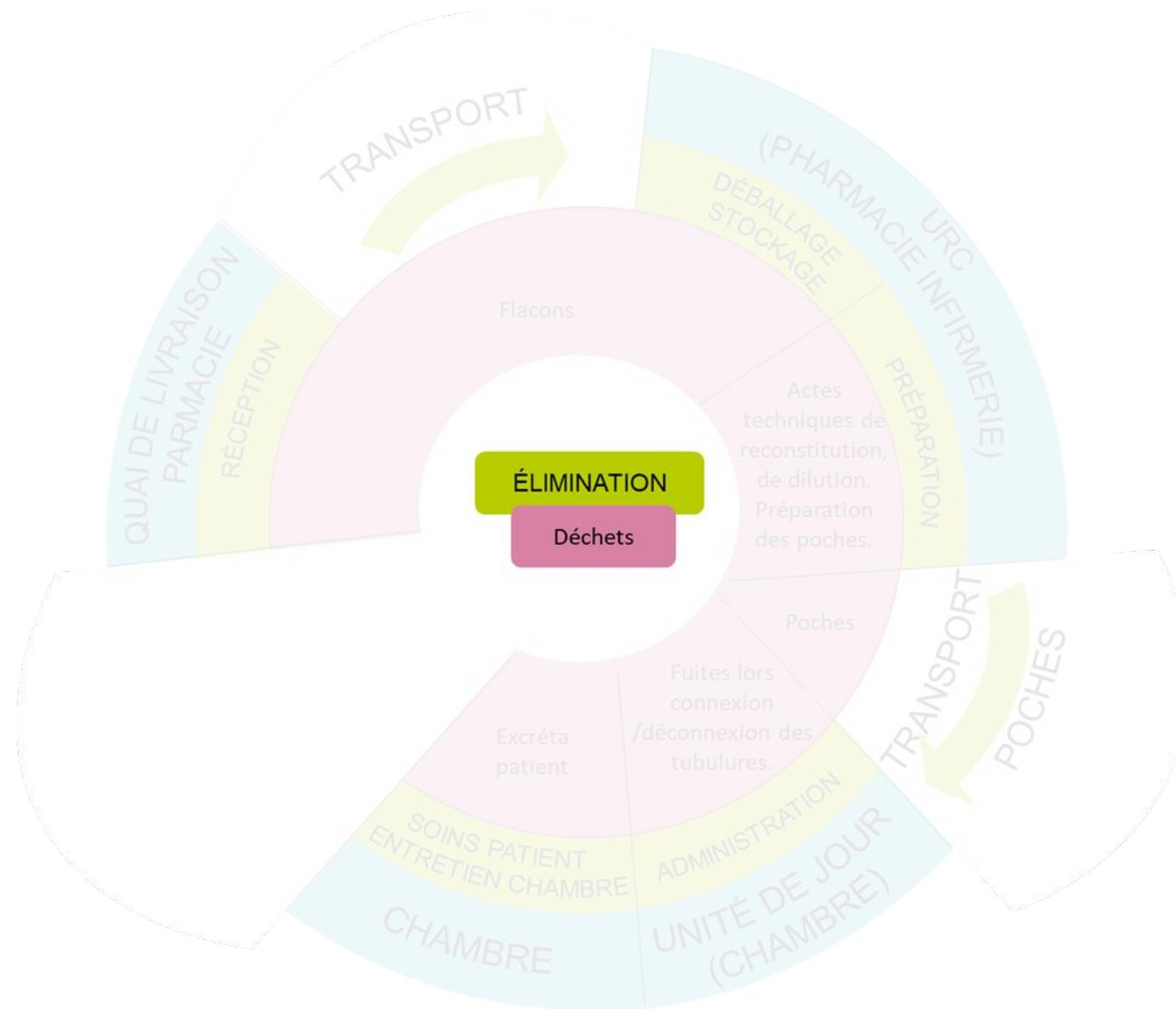
ASH

- Porter une blouse antiprojection à usage unique, à manches longues, resserrée aux poignets + gants nitrile EN 374-3 / ASTM D6978, à manchettes longues recouvrant la casaque + masque et lunettes en cas de risque de projection.
- Manipuler la literie selon les bonnes pratiques, non spécifiquement aux cytostatiques (ne pas brasser et rapidement plier en ballot).
- Nettoyer la lingerie et la literie du patient sans précaution particulière sauf si le linge est souillé par des excréta. Dans ce cas, il est placé dans le sac hydrosoluble et lavé séparément, le plus rapidement possible.
- Utiliser du matériel jetable (bandes et lavettes pour sols et surfaces), ou réservé

Excréta

Déchets





Gestion des déchets

Tout le personnel

- Les MAC concentrés (médicaments périmés, restes, déchets émanant de la préparation sous hotte, filtres de la hotte). Ces déchets sont éliminés suivant la **filère « déchets cytotoxiques » incinération à 1000-1200°C.**
- Les déchets souillés de médicaments : dispositifs médicaux et matériels utilisés pour l'administration, sachets, compresses, gants, etc. Ces déchets sont éliminés suivant une **filère DASRI.**
- Les déchets assimilés aux déchets ménagers : emballages non souillés, instruments non souillés et équipements individuels de protection tels que les charlottes, sur-chaussures, masques, etc. Ils sont éliminés en tant que **déchets ménagers et assimilés (DAOM).**
- EPI pour la manipulation des contenants : blouse antiprojection à usage unique, à manches longues, resserrées aux poignets + gants nitrile EN 374-3 / ASTM D6978, à manchettes longues recouvrant la casaque

Déchets



En cas d'accident

Tout le personnel

En cas de déversement : utiliser la SpeedBox

Blouse antiprojection à usage unique, à manches longues, resserrées aux poignets + Masque FFP2 + Lunettes + Charlotte + Sur-chausses + 2 paires de gants ou gants épais à manchettes longues en nitrile EN374/ ASTM D6978 + panneau de signalisation + produit absorbant (type Trivorex) + carrés absorbants + pelle + raclette + sac DASRI + Serpillière à usage unique + détergent pour surfaces



En cas de contact ou projection :

Retirer immédiatement les vêtements souillés et les gants.

Rincer la peau exposée à grande eau au moins 15 mins, puis laver au savon.

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 mins, paupières bien écartées.

Prendre avis médical, déclarer l'accident et signaler au Médecin du travail.





Synthèse de l'activité humaine : Activités hospitalières, Hébergement médicalisé, Hébergement social

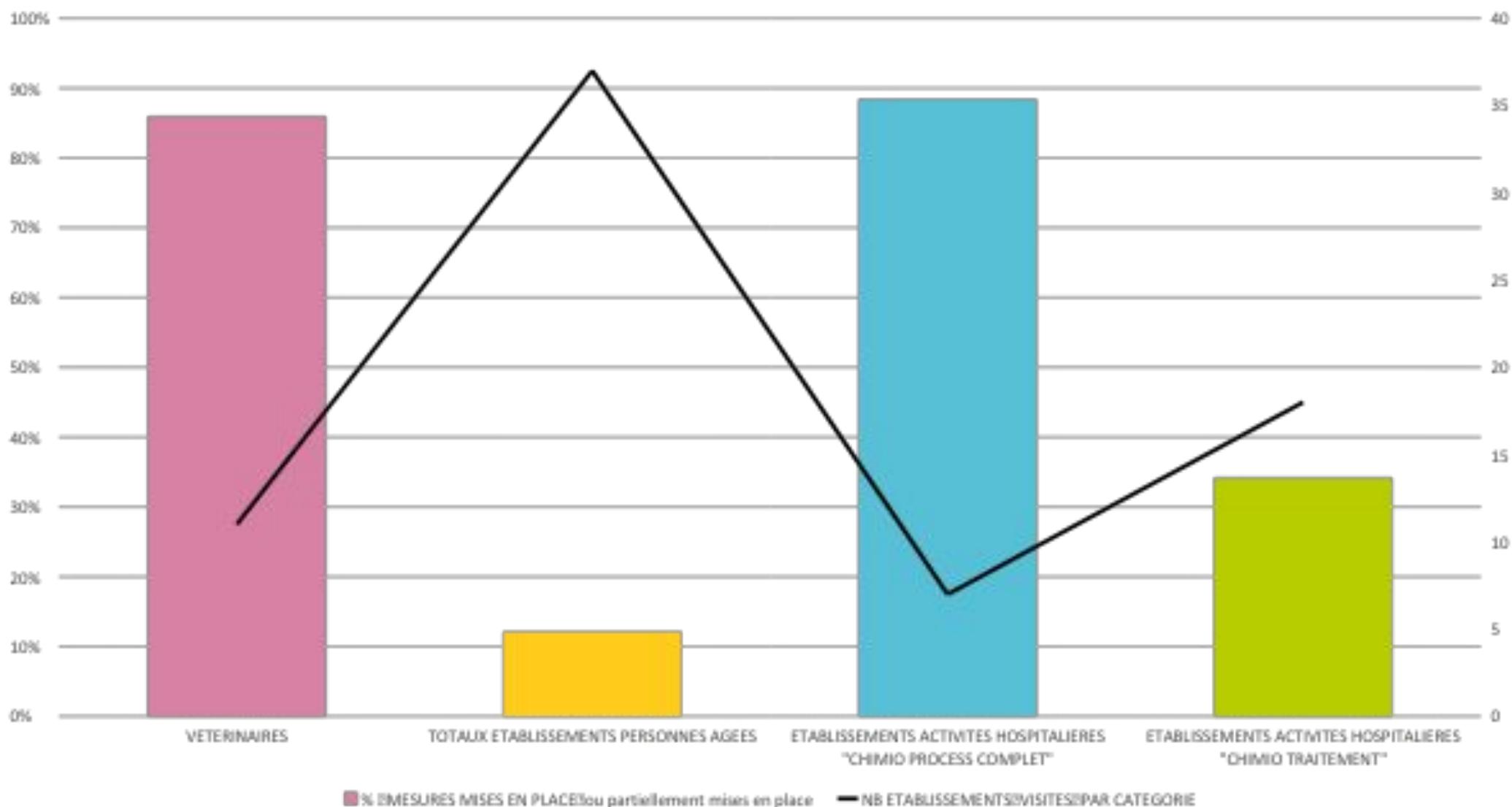
Nombre d'établissements à visiter	152
Nombre d'établissements questionnés	152
Nombre d'établissements concernés	74
Effectif exposé	5592
Nombre d'établissement avec intervention	74
Nombre de suivis à 1 an réalisés	18
Nombre d'établissement ayant réalisé une action	16
Nombre de sensibilisations réalisées	16
Nombre de salariés sensibilisés	256

Taux d'établissements questionnés :	100%
Taux d'établissements concernés :	49%
Taux d'établissement avec intervention :	100%
Taux de réévaluation à 1 an :	24%
Taux de mise en place d'action :	22%
Taux de sensibilisation des salariés concernés	5%
NB FE disponibles	64
Taux FE / étab concernés	86%

Courrier de vigilance pour les établissements non concernés



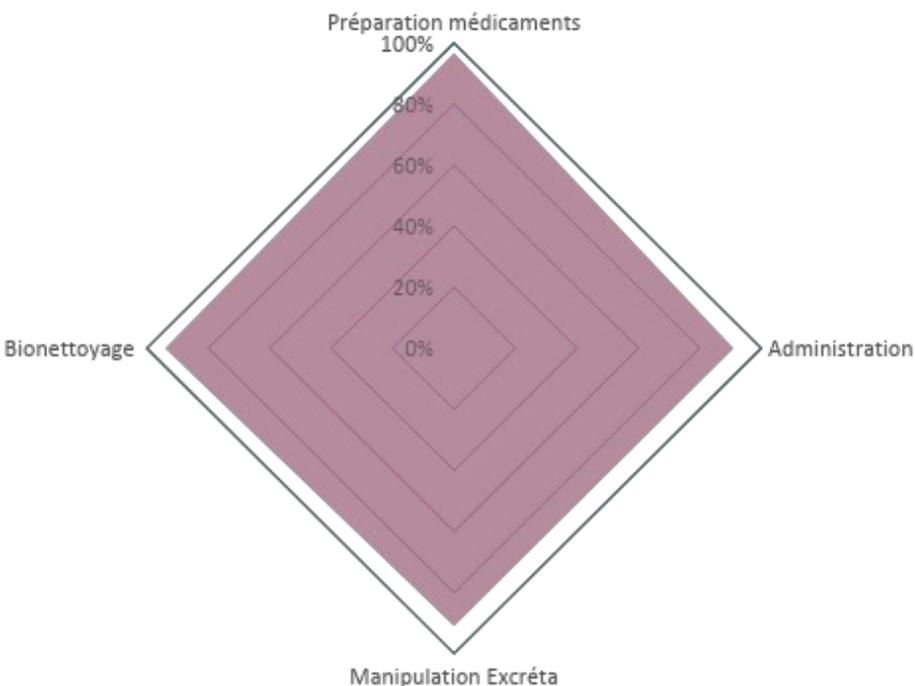
ETAT DES LIEUX INITIAL
Pourcentage de mesures mises en place ou partiellement mises en place dans différentes catégories d'établissements



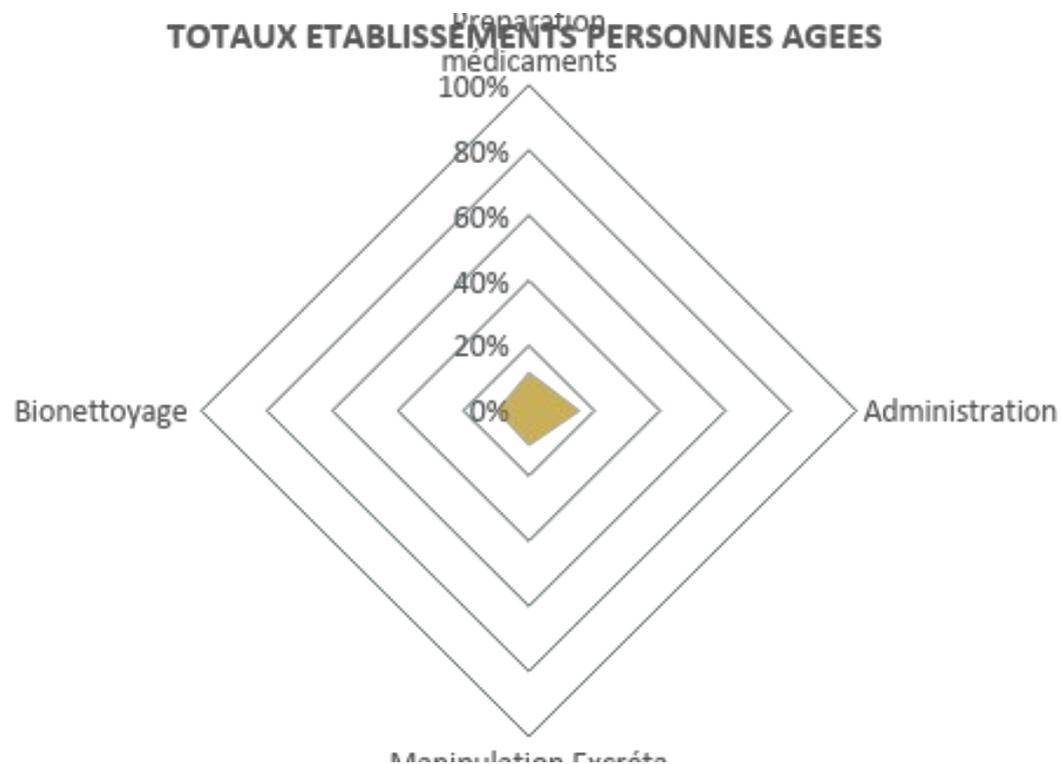
Etat des lieux INITIAL dans les établissements visités

% de Mesures mises en places ou partiellement mises en place sur 4 Critères

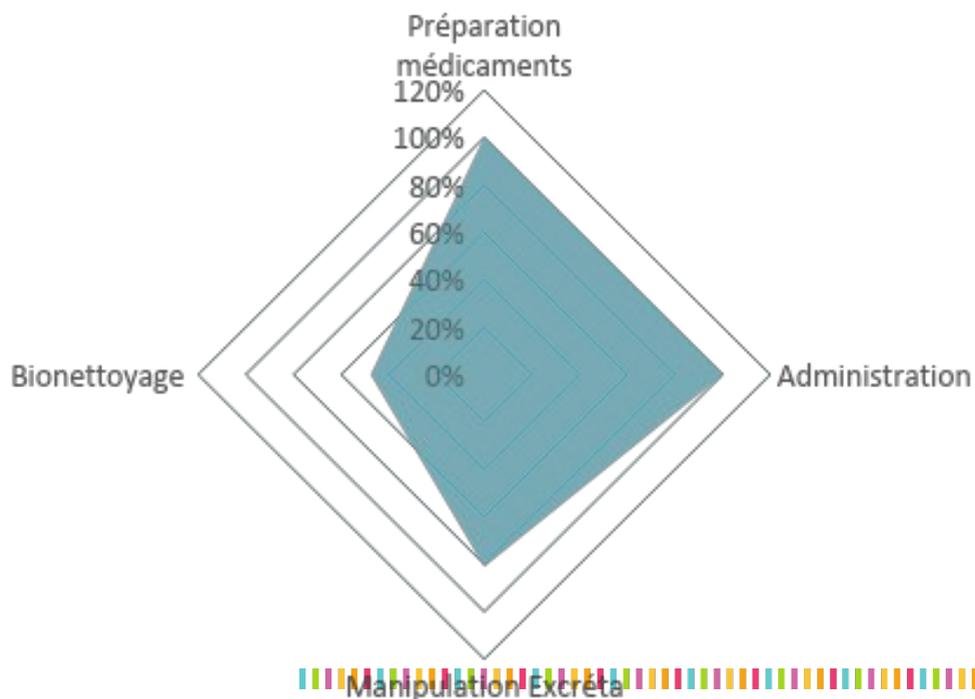
VETERINAIRES



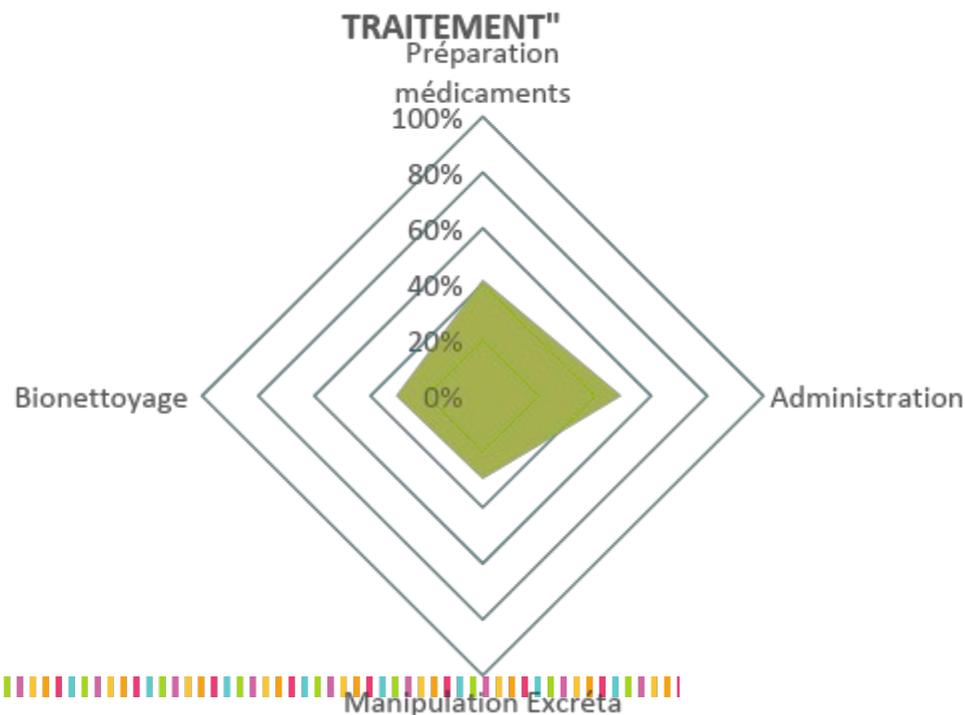
TOTAUX ETABLISSEMENTS PERSONNES AGEES

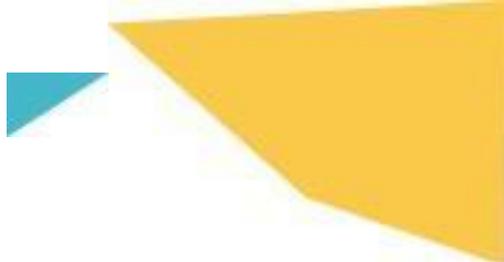


ETABLISSEMENTS ACTIVITES HOSPITALIERES "CHIMIO PROCESS COMPLET"



ETABLISSEMENTS ACTIVITES HOSPITALIERES "CHIMIO TRAITEMENT"





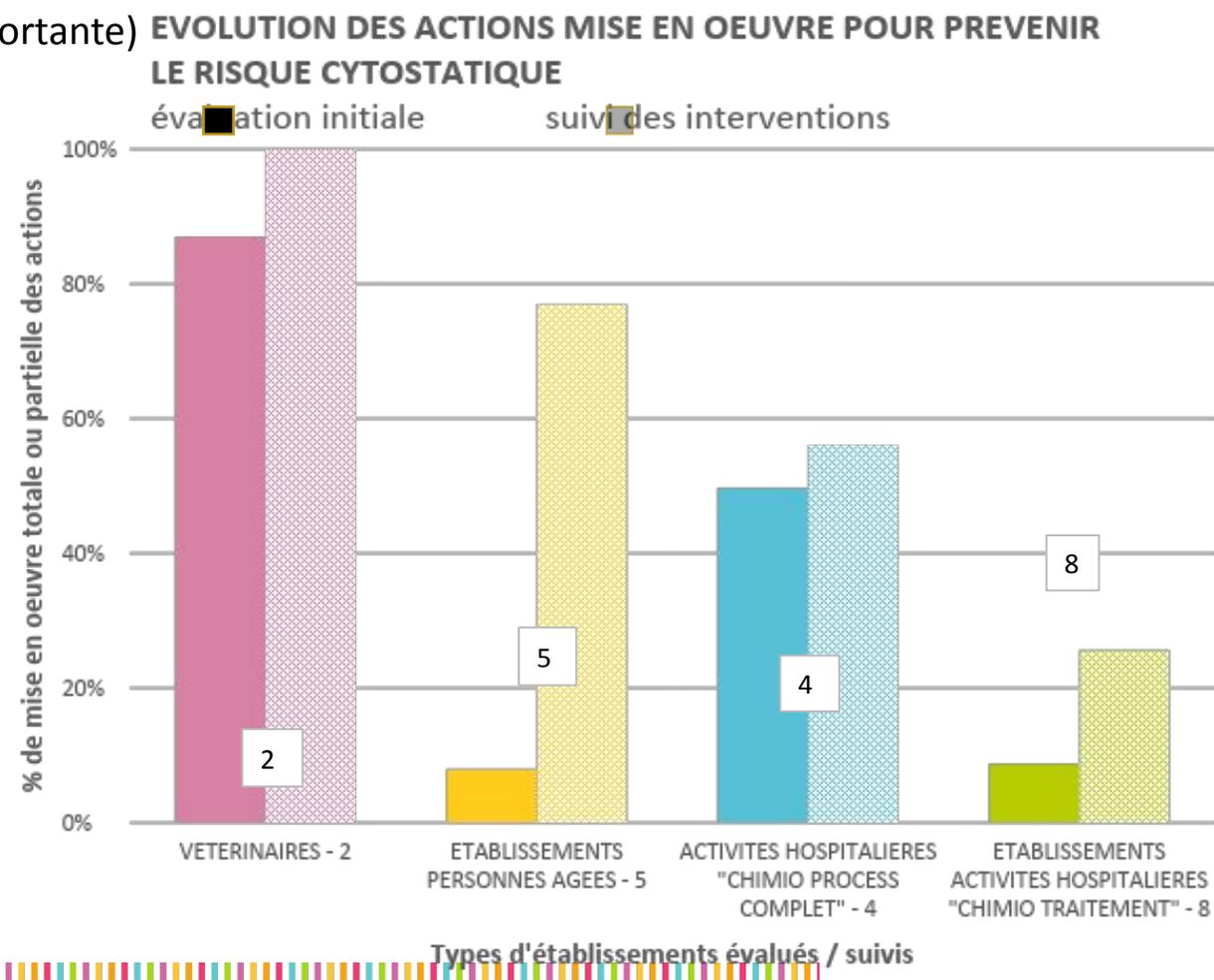
24% réalisé à ce jour

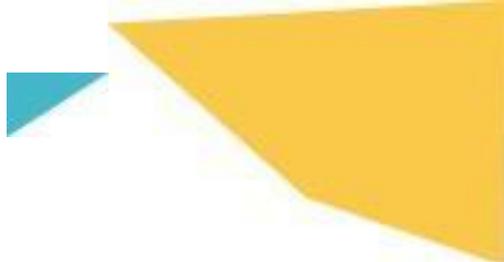
Retours Positifs :

- Prise de conscience du danger
- Mise en pratique quasi-immédiate
- Facilité de mise en place de la procédure suite à la Covid dans les EHPAD !

Difficultés rencontrées sur l'application des préconisations :

- Manque de réglementation claire
- Manque de moyens financiers sur l'apport des EPI (gants manchettes longues), compromis
- Manque de temps pour le port des EPI (cadence importante)

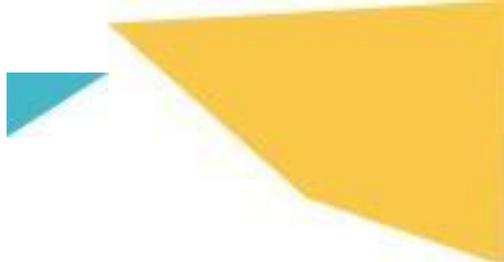




18% des établissements concernés ont sensibilisé leurs salariés, à ce jour

Dont 5% des salariés concernés ont été sensibilisés par nos services (plus de 250 personnes)





Codage dans la Fiche Salarié de notre logiciel métier

🔍 médicament

Résultats de la recherche 9



Risque chimique

🔄 Agent chimique

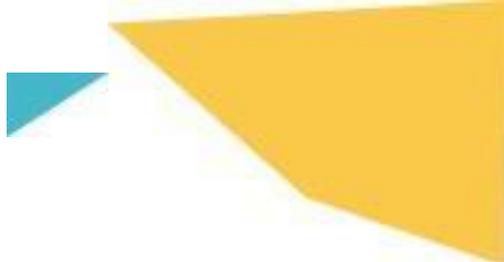
- Médicament utilise en hematologie
- Médicament utilise en cardiologie
- Médicament utilise en dermatologie
- Médicament utilise en gastro-enterologie
- Médicament utilise en endocrinologie et contraceptif
- Médicament utilise en pneumologie
- Autre médicament utilise en hematologie
- Médicaments cytostatiques



Risques psychosociaux (RPS)

Facteur organisationnel, relationnel et ethi...

- Acces aise aux médicaments



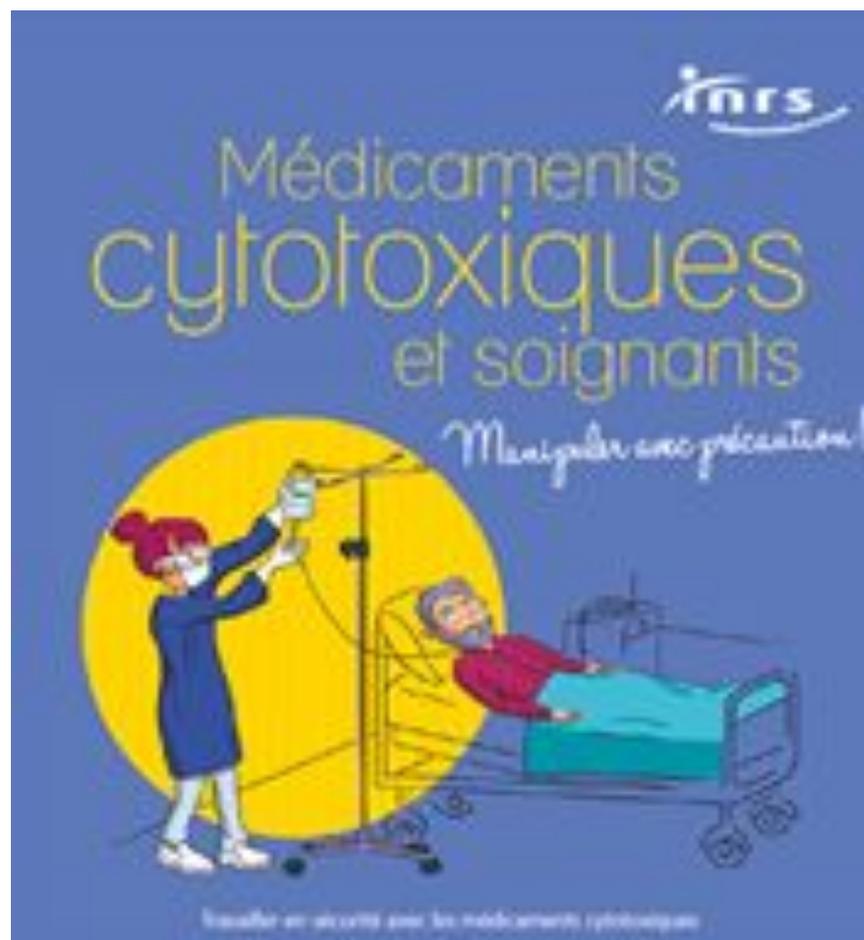
Biométrie :

- En pratique :
 - NFS + plaquettes
 - Bilan rénal + hépatique
- Indice Biologique d'Exposition (IBE) : Non systématique



Ordonnance de Prévention :

- Plaquette INRS ed6138 (mise à jour Mai 2018)





Exposition des femmes enceintes :

- Toute femme enceinte ou allaitante ne doit pas être exposée à des cytotoxiques. Une organisation doit être mise en place pour éviter toute exposition notamment lors des phases d'administration et d'élimination.
- Les femmes doivent informer rapidement le cadre de santé et le médecin du travail lorsqu'elles sont enceintes.

Plaquette Grossesse et allaitement en milieu de soins / Commission Soins Privés GIMS



GROSSESSE ET ALLAITEMENT EN MILIEU DE SOINS

Vous êtes enceinte, désirez l'être ou si vous allaitez et que vous pensez être exposée à certains risques professionnels pouvant avoir un impact sur le déroulement de la grossesse ou votre allaitement.

VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRINCIPAL, N'HÉSITEZ PAS À LE CONTACTER

ATTENTION

Si vous êtes soumise à un ou plusieurs de ces risques professionnels, il est souhaitable de déclarer votre grossesse à votre employeur le plus tôt possible et de contacter votre médecin du travail. Il pourra vous conseiller sur les possibilités qui existent à votre poste de travail :

- Aménagement de poste
- Changement temporaire de poste
- Garantie de rémunération selon le risque (liste fixée par la CPAM)

Attention

Seule une évaluation précise pourra permettre un aménagement ou, le cas échéant un retrait de poste.

Contactez votre médecin du Travail

Il vous conseille individuellement et en toute confidentialité sur les risques professionnels auxquels vous pensez être exposée.



Risque émergent

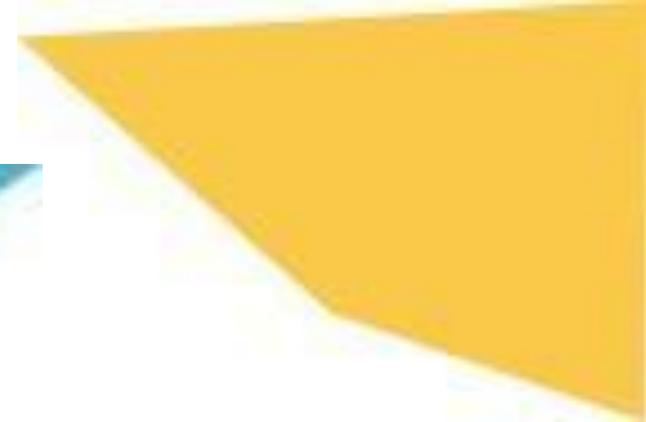
Elargissement du projet aux établissements potentiellement concernés :

- Laboratoires de recherche
- Services de soins à domicile
- Pharmacies de ville

A_VENIR :

- Sensibiliser dans les agences d'intérim spécialisées
- Sensibiliser dans les écoles professionnalisantes : AS, IDE





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

